que le Roi de Suede lui cede, il ait ailleurs une satisfaction & un Equivalent convenables; mais il s'oblige même de les lui procurer: & en cas qu'un Equivalent du côté de la Norvegue accommode le Roi de Suede, le Czar travaillera par voye de fait à l'exécution de ce projet.

Si le Roi de Suede veut passer en Allemagne avec un Corps de 40. mille hommes, le Czar y joindra 20. ou 25 mille hommes de l'Armée qu'il aura en Pologne. Il les entretiendra à ses depens & ils agiront sous les ordres du Roi de Suede, pour l'exécution du plan qu'il aura formé. Que si quelques autres Puissances vouloient s'y opposer, le Czar s'engage d'agir contre Elles avec toutes ses Forces, stipulant néanmoins que l'Equivalent que le Roi de Suede prendra sur le Danemarc, ne pourra consister en aucun Païs de ce côté-ci de la Mer Baltique.

Les operations de Mer se feront de concert entre les deux Puissances Contractantes, & le Czar promet de joindre toutes ses Forces Maritimes à celles de la Suede.

IV. Le Czar promet & s'engage d'agir avec toutes ses Troupes, pour contraindre le Roi d'Angleterre comme Electeur, non seulement à restituer Bremen & Vehrden au Roi de Suede; mais aussi à lui donner une satisfaction convenable pour les dommages qu'il a soufferts: Et Et s'il arrive que la Couronne d'Angleterre voulût s'y opposer les deux parties Contractantes, promettent d'unir toutes leurs Forces contre Elle, & de ne point mettre bas les Armes que cette restitution & satisfaction n'ayent été réellement obtenuës sur Hannover.

Au cas neanmoins que le Roi de Suede voulût avant l'échange des ratifications dispenser le